

Coopération Maroc-Union européenne : Nouvelles réalités, nouveaux acteurs

1. LE NOUVEAU CONTEXTE REGIONAL DES RELATIONS MAROC-UNION EUROPEENNE :

- ❖ Un contexte régional marqué par de nouvelles réalités sociopolitiques et géopolitiques déterminantes :
 - **Le « Printemps arabe »** au sud de la Méditerranée, qui traduit les aspirations des populations de cette région pour plus de démocratie et de libertés. Les transformations qui y sont associées ont favorisé l'émergence de nouvelles réalités sociopolitiques portées par de nouveaux acteurs :
 - ✓ Nouveaux acteurs politiques, avec une montée au pouvoir des partis à référentiel islamique (largement marginalisés et combattus par les pouvoirs déchus en Tunisie et en Libye et dans une mesure moindre en Egypte) ;
 - ✓ Poids déterminant des jeunes en tant qu'acteur important des transformations sociopolitiques dans les pays sud-méditerranéens.
 - ✓ Rôle accru de la société civile, notamment celle active dans le domaine des droits de l'Homme. Son rôle mobilisateur lors des soulèvements populaires en fait un acteur clé.
 - ✓ Renforcement du secteur privés, notamment les PME, au regard du nouveau climat des affaires qui se met en place. Celui-ci augure d'une gouvernance économique davantage saine où le pouvoir politique et le pouvoir économique ne seraient plus entremêlés.
 - Dans le sillage de ce nouveau contexte sociopolitique, il y a lieu de souligner **les espoirs nés de l'UMA**. Les signes positifs liés au rapprochement entre le Maroc et l'Algérie pourraient insuffler un nouvel élan à l'intégration régionale au Maghreb. Le recours à de nouveaux paradigmes d'intégration axés sur des projets de développement structurants et une **mise à contribution des acteurs non gouvernementaux** s'avère nécessaire pour remédier aux lacunes enregistrées par le passé.

- Un **regain d'intérêt en faveur de l'Afrique**, marqué par une présence de plus en plus active des grandes entreprises relevant des pays émergents. Ce continent, compte tenu des gisements de croissance qu'il recèle (ressources naturelles, grand potentiel du marché) assiste aujourd'hui à une percée des puissances émergentes dont notamment les BRIC et la Turquie qui s'accompagne d'une perte de parts de marché détenues par certaines puissances traditionnelles (France, Etats Unis...).

❖ **Ce nouveau contexte plaide en faveur d'un nouveau partenariat entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée, auquel devra être intégrée l'Afrique.**

- Nécessité de rehausser le modèle de partenariat actuel pour intégrer des dimensions structurantes : une intégration par les valeurs de démocratie et de gouvernance en dépassement de la logique du libre échange commercial. D'ailleurs, il a été constaté que l'écart des valeurs entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée est moins significatif que l'écart observé à l'intérieur de chaque pays ;
- Toute perspective de renforcement des liens de coopération ne peut omettre l'impératif d'une approche favorisant l'implication des nouveaux acteurs socioéconomiques et socio-institutionnels clés pour développer les synergies entre acteurs et accélérer, in fine, le processus de convergence et de développement au sud de la Méditerranée ;
- ✓ Approfondissement du dialogue entre sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée et leur implication effective dans le processus de l'intégration régionale (rôle consultatif
- ✓ Une attention particulière devrait être accordée aux jeunes, demeurés le parent pauvre du partenariat euro-méditerranéen, avec des échanges globalement limités, dans un contexte de restriction à la mobilité des personnes.
- Dans cette nouvelle approche de partenariat stratégique, l'intégration euro-méditerranéenne ne devrait pas se limiter à l'Afrique du Nord. Bien au contraire, elle devrait tenir compte de la profondeur stratégique que représente l'Afrique dans son intégralité et s'appuyer davantage sur une approche globale de coopération en matière de développement (approfondissement de la coopération triangulaire dans plusieurs domaines prioritaires dont notamment les infrastructures de base, l'énergie, l'agriculture, l'environnement). Cette approche permettrait tout autant d'éviter la fracture entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne en matière de développement économique et social que de contribuer à l'atténuation des risques environnementaux et sécuritaires face auxquels les pays de la rive nord de la Méditerranée ne sont guère exemptés.

2. LE STATUT AVANCE MAROC-UNION EUROPEENNE : LEVIER DE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION BILATERALE ET REGIONALE ?

❖ ROLE DES ACTEURS EN MATIERE DE REUSSITE DU STATUT AVANCE

- Le statut avancé reconnaît déjà l'importance de l'implication des acteurs dans le processus d'approfondissement des relations de coopération institutionnelle dans tous les domaines.
 - ✓ Administration marocaine et instances européennes correspondantes ;
 - ✓ Acteurs régionaux et territoriaux ;
 - ✓ Comité parlementaire mixte Maroc-Union européenne ;
 - ✓ CNDH-Conseil de l'Europe pour ce qui est des questions liées à la démocratie et aux droits de l'Homme ;
 - ✓ Patronat marocain et son homologue européen ;
 - ✓ Conseil Economique et Social et son correspondant européen.

- La nouvelle Constitution de juillet 2011 offre des perspectives prometteuses de nature à renforcer le dialogue et la coopération entre acteurs marocains et européens. Outre le renforcement du rôle du parlement et l'élargissement de ses attributions, d'autres acteurs économiques et sociaux ont vu leur poids se renforcer :
 - ✓ La place de choix qu'occupera désormais la région lui permettrait de mieux saisir les opportunités offertes dans le cadre de la coopération décentralisée avec les régions européennes. En effet, la régionalisation avancée offre de larges perspectives en termes de réhabilitation des régions marocaines pour les ériger en tant qu'acteur de développement à part entière ;
 - ✓ La création du Conseil de la jeunesse et de l'action associative : Cette instance serait opportune pour concevoir des politiques publiques dédiées spécifiquement aux jeunes, en dépassement des politiques publiques par défaut menées par le passé. Elle permettrait aussi de structurer l'action associative. Cela favoriserait une coopération plus structurée avec les instances correspondantes du Conseil de l'Europe.

- La coopération entre acteurs économiques marocains et européens pourrait être davantage développée en prenant appui sur les opportunités offertes dans le cadre des stratégies sectorielles lancées par le Maroc et les grands projets de développement à l'œuvre, dont certains ont une dimension régionale : plan solaire, projets d'infrastructures...

❖ **ROLE DU MAROC DANS CETTE PHASE CRUCIALE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE REGIONAL**

- Le Maroc, pays le plus avancé en matière d'intégration à l'Europe, peut jouer un rôle de catalyseur au niveau de sa région. Son expérience en matière de conduite des processus transitionnels (politique, économique et social) pourrait être mise à contribution au profit des pays sud-méditerranéens engagés dans un processus de transition démocratique.
- La réussite du statut avancé Maroc-Union européenne pourrait inciter d'autres pays de la région à adhérer à une approche similaire en termes de coopération.
- Le rôle du Maroc est également incontournable en tant que relais entre l'Europe et l'Afrique sub-saharienne. L'expérience déjà acquise au niveau de la coopération triangulaire (Bailleurs de fonds étrangers, expertise marocaine, projets de développement humain en Afrique) pourrait être approfondie et élargie à d'autres secteurs et pays.
- En jouant le rôle de courroie de transmission des valeurs de démocratie et de progrès économique et social, le partenariat Europe-Maroc-Afrique subsaharienne interviendrait en complément au partenariat euro-méditerranéen et renforcerait de ce fait le poids de la région sur le plan géopolitique et géoéconomique mondial.
